

Recours introduit le 27 avril 2015 — ZZ/Frontex**(Affaire F-68/15)**

(2015/C 245/60)

*Langue de procédure: le français***Parties***Partie requérante:* ZZ (représentant: S. Pappas, avocat)*Partie défenderesse:* Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex)**Objet et description du litige**

L'annulation du rapport d'évaluation du requérant portant sur l'année 2009 et la demande de dommages-intérêts pour le préjudice moral prétendument subi.

Conclusions de la partie requérante

- Annuler le rapport d'évaluation du 4 juillet 2014 notifié au requérant le 12 juillet 2014, en ce qu'il modifie le rapport initial;
- condamner Frontex à verser au requérant 4 000 euros au titre de dommage-intérêts;
- condamner Frontex aux dépens.

Recours introduit le 28 avril 2015 — ZZ/Commission**(Affaire F-70/15)**

(2015/C 245/61)

*Langue de procédure: le français***Parties***Partie requérante:* ZZ (représentants: S. Orlandi et T. Martin, avocats)*Partie défenderesse:* Commission européenne**Objet et description du litige**

L'annulation de la décision finale de transfert des droits à pension de la requérante dans le régime de pension de l'Union, qui applique les nouvelles dispositions générales d'exécution (DGE) de l'article 11 § 2 de l'annexe VIII du statut du 3 mars 2011.

Conclusions de la partie requérante

- Déclarer illégal l'article 9 des dispositions générales d'exécution de l'article 11 § 2 de l'annexe VIII du statut;